

Communiqué de presse
4 novembre 2016

**inauguration du premier tronçon de la voie cyclable
de la vallée / liaison Bossons-Gaillands :
« un engagement qui se concrétise progressivement »**

L'achèvement de la première phase des travaux d'aménagement de la piste cyclable transvallée a offert l'occasion de réunir les partenaires de l'opération et la population ce 4 novembre 2016.

En présence d'une soixantaine de personnes, dont de nombreux élus et représentants d'association (le président d'ARSMB et la présidente d'Environn'Mont-Blanc notamment), Eric FOURNIER au nom de la communauté de communes et du conseil régional, Aurore TERMOZ au nom du conseil départemental et Philippe REDOULEZ, directeur d'ATMB ont procédé à l'inauguration de la première phase de travaux : **la liaison Bossons-Gaillands, sur près de 2 km.**

Cette opération s'inscrit dans un plan global d'aménagement cyclable sur une distance de 18 km pour relier Servoz à Argentière.

La liaison Les Houches- Chamonix centre **va mobiliser à ce titre plus de 3 M d'euros entre 2015 et 2019 sur environ 6 km de linéaire.**

La liaison Bossons-Gaillands, qui en fait partie, **aura mobilisé 1,7 M** lorsque les travaux seront terminés au printemps 2017, avec comme principal aménagement complémentaire la passerelle sur l'Arve qui sera construite en aval du pont de Pirallotaz.

Cette opération est ainsi la première d'une série de travaux qui vont s'étendre sur un certain nombre d'années afin de parvenir à **un itinéraire transvallée continu et sécurisé dédié à la pratique du vélo** : démarche qui fait partie des **priorités du mandat**, avec la finalité de **développer les mobilités dites douces ou décarbonées**, qui constitue un facteur décisif de préservation de la qualité de l'air du territoire.

A la veille de la révision du P.P.A. Arve, cette exigence méritait d'être rappelée : l'opération du jour avait vocation à y contribuer.

Rappel des contributions des partenaires pour un coût d'opération de 1,5 M HT:

- **CCVC : 700 000 euros**
- **conseil départemental : 300 000 euros**
- **ATMB : 200 000 euros**
- **conseil régional : 127 000 euros**
- **Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (Etat) : 106 000 euros**